



## La cantine

Une phrase intro, où l'on peut expliquer qui est le "gestionnaire" de la cantine : commune ; asso ; autre.  
Où est-ce qu'elle se situe géo-physiquement....

### Inscription à la cantine

Explication du "mode opératoire" pour l'inscription d'un enfant à la cantine.

Pour les communes qui utilisent un outil de réservation en ligne,  
expliquer l'utilisation de cet outil,  
si besoin la différence entre inscription et réservation

Ce peut être aussi le bon endroit pour mettre en avant le règlement interne de la cantine : explication rapide + lien de téléchargement

## Alimentation et menu(s)

Cette partie peut servir en fonction des cas :

- à valoriser une démarche particulière relative à l'approvisionnement des denrées alimentaires ; l'élaboration des menus ; etc.
- à préciser le mode de production des repas : cuisinière / traiteur (qui ?) ; éventuellement les types de menus proposés (classique ; végétarien ; etc.)
- à donner accès aux menus de la semaine ; du moi à venir
- à expliquer les modalités d'élaboration et validation d'un protocole d'accueil individualisé (PAI) # de "mon enfant n'aime pas..."

## Tarif(s)

La grille tarifaire de la cantine

Éventuellement des précisions sur la facture de repas, en cas d'absence "non justifiée" de l'enfant alors qu'il y avait une réservation

Idem dans l'autre sens : quand un enfant est présent alors que ses parents n'avaient pas posé de réservation (selon les pratiques des communes)

## Contact : cantine

Les moyens de contact(s) possible(s) entre la famille et le gestionnaire.

Pour les communes utilisant un outil en ligne pour la réservation / annulation des repas, expliquer la complémentarité entre l'outil en ligne et "l'humain du gestionnaire"

- > enfant malade le matin, alors qu'il a des réservations
- > problème de connexion à l'outil en ligne
- > etc.

Le but est de maintenir la relation humaine avec le gestionnaire, tout en "cadrant" un minimum les cas pratiques de cette relation

## La garderie

Une phrase intro, où l'on peut expliquer qui est le "gestionnaire" de la garderie : commune ; asso ; autre.

Où est-ce qu'elle se situe géo-physiquement....

## Inscription à la garderie

Explication du "mode opératoire" pour l'inscription d'un enfant à la garderie.

Pour les communes qui utilisent un outil de réservation en ligne,  
expliquer l'utilisation de cet outil,  
si besoin la différence entre inscription et réservation

Mise en avant des "créneaux" de garderie mis en place par la commune

Ce peut être aussi le bon endroit pour mettre en avant le règlement interne de la garderie : explication rapide + lien de téléchargement

## Garderie du matin : horaires

Les horaires d'accueil des enfants, pour la garderie du matin :

- Lundi :
- Mardi :
- Jeudi :
- Vendredi :

## Garderie du midi : horaires

Les horaires d'accueil des enfants, pour la garderie du midi :

- Lundi :
- Mardi :
- Jeudi :
- Vendredi :

## Garderie du soir : horaires

Les horaires d'accueil des enfants, pour la garderie du soir :

- Lundi :
- Mardi :
- Jeudi :
- Vendredi :

## Garderie : tarif(s)

La grille tarifaire pour chaque créneau de garderie proposé

## Contact : garderie

Les moyens de contact(s) possible(s) entre la famille et le gestionnaire.

Pour les communes utilisant un outil en ligne pour la réservation / annulation des créneaux de garderie, expliquer la complémentarité entre l'outil en ligne et "l'humain du gestionnaire"

- > enfant malade le matin, alors qu'il a des réservations
- > problème de connexion à l'outil en ligne
- > etc.

Le but est de maintenir la relation humaine avec le gestionnaire, tout en "cadrant" un minimum les cas pratique de cette relation

## Le portail citoyen : pour réserver, puis payer vos factures

### Accès au portail citoyen

Explication de l'accès au portail citoyen / autres applications - outils, selon les communes

pour l'activation du compte

pour les usages pratiques depuis l'outil : réservation ; annulation ; paiement des factures

Se connecter au portail citoyen

### Cantine : les délais pour réserver / annuler

Pour des questions d'organisation, notamment liées à la préparation des repas, les familles ont un délai maximum pour faire leur demande de réservation et d'annulation de réservation de repas à la cantine.

#### Les délais maximum pour réserver :

- le repas du lundi : le jeudi précédent avant 23h59
- le repas du mardi : le vendredi précédent avant 23h59
- le repas du jeudi : le lundi précédent avant 23h59
- le repas du vendredi : le mardi précédent avant 23h59

#### Les délais maximum pour annuler une réservation :

- le repas du lundi : le jeudi précédent avant 23h59
- le repas du mardi : le vendredi précédent avant 23h59
- le repas du jeudi : le lundi précédent avant 23h59
- le repas du vendredi : le mardi précédent avant 23h59

## Garderie : les délais pour réserver / annuler

Pour des questions d'organisation, les familles ont un délai maximum pour faire leur demande de réservation et d'annulation de réservation de présence en garderie.

### Les délais maximum pour réserver :

- le repas du lundi : le jeudi précédent avant 23h59
- le repas du mardi : le vendredi précédent avant 23h59
- le repas du jeudi : le lundi précédent avant 23h59
- le repas du vendredi : le mardi précédent avant 23h59

### Les délais maximum pour annuler une réservation :

- le repas du lundi : le jeudi précédent avant 23h59
- le repas du mardi : le vendredi précédent avant 23h59
- le repas du jeudi : le lundi précédent avant 23h59
- le repas du vendredi : le mardi précédent avant 23h59